Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-200055952-20251217-2025_106_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mercredi dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix-Noyalo, légalement convoqués le 9 décembre 2025 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire

Etaient présents : M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, M. Duranton, Mme Guillerme, Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte-Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, M. Mouaci, Mme Le Mouël, Mme Quintin, M. Rouault, M. Sébille, M. Stevant, M. Thébaut

Absents ayant donné pouvoir :
M. Groyer à M. Célard
Mme Maillot à Mme Houssaye
M. Quistrebert à M. Sébille
Mme Pasquier à Mme Lecomte-Durouil
M. Valiente à Mme Le Bodic

Absents : Mme El Adib, Mme Rebout

Secrétaire de séance : Monsieur Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Absent : 2

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 30

2025-12-17- N°JUR 106/2025 – DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre comptes des décisions municipales prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du CGCT).

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées ci-après.

Il est également rendu compte des marchés conclus sur le fondement des délégations accordées.

Il est donc rendu compte ci-après

- Des décisions
- Des marchés passés après procédure adaptée

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-200055952-20251217-2025_106_DEL-DE

2025-062 du 07/11/2025	Accord-cadre 2025-06 - Balayage et nettoyage mécanique des voiries - attribution		Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
2025-063 du 10/11/2025	Accord-cadre 2021-08 - Lot n°2 - Marché subséquent relatif à la réfection de la route du Gravé-modification n°1		Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
2025-064 du 20/11/2025	Marché 2025-01 - Construction d'un équipement sportif et associatif à Plaisance - lot n°3 - gros-œuvre - Modification n°1 du marché	3 659,57 €	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
2025-065 du 20/11/2025	Marché 2025-09 - Fournitures de produits de boulangerie et de pâtisserie 2026 - attribution	10 000 € - 30 000 €	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
2025-066 du 26/11/2025	Accord-cadre 2021-08 - Lot n°2 - Marché subséquent relatif à la réfection de la route du Gravé-modification n°2		Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
2025-067 du 26/11/2025	Marché 2022-02 - Entretien ménager et nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments communaux- Lots n°1 - Avenant n°4 – Annule et remplace la décision n°2025/060	2 666,45 €	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
2025-068 du 26/11/2025	Don de la Junior Association "Les acteurs de l'avenir" - Voyage à Disney	69,95 €	Art. L 2122-22 alinéa 9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 17 décembre 2025

Le Maire,



Christian SEBILLE